

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2024)
Heft: [1]: Numéro Thématique 1. Maintien de la Paix

Artikel: Les carrières possibles dans le cadre des missions de promotion de la paix
Autor: Freudweiler, Michael
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1075594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



10.10.2024 : Chaque rotation de contingent et prise de commandement couronne des mois de formation, de sélection et de recrutement.

Maintien de la Paix

Les carrières possibles dans le cadre des missions de promotion de la paix

Dr. Michael Freudweiler

Commandant remplaçant, Centre de compétences SWISSINT

Les engagements dans la promotion de la paix sont basés sur le volontariat. Afin de répondre aux besoins croissants dans des domaines hautement spécialisés tels que les domaines de désarmement, démobilisation et réintégration ou de réforme du secteur de sécurité, par exemple, des possibilités de carrières plus longues ont été créées.

Evidemment aucun soldat ne va à l'engagement sans décision politique préalable. Tout aussi évident paraît le fait, que l'argent soit toujours encore le nerf de la guerre. Les ressources primordiales pour tous les engagements en Suisse ou à l'étranger sont toutefois les hommes et les femmes mobilisés, préparés et finalement engagés. Sans eux, aucun engagement ne serait possible. La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM), stipule que le service de promotion de la paix est accompli par des personnes ou des troupes suisses spécialement formées à cet effet et que l'inscription en vue d'une participation à un engagement de promotion de la paix est volontaire.

Fonctions de spécialistes parfois difficiles à pourvoir

Le volontariat dans les engagements de promotion de la paix a des conséquences opérationnelles : Les soldats suisses ont dans les missions internationales des postes de service que nous réussissons à alimenter tout en étant en concurrence avec le marché du travail Suisse. Un engagement à l'étranger est souvent attractif pour des jeunes qui finissent une éducation et cherchent une première expérience. Cela devient plus dur lorsque nous avons besoin de personnes spécialisées et expérimentées. Ainsi nous pouvons rarement accéder à des postes de haut niveau, car nous n'avons en règle générale pas assez de personnes pouvant accomplir le travail exigé par ces postes dans le long terme.

Le système de milice amène beaucoup d'avantage pour les missions de promotion de la paix : nous pouvons recruter

sur le marché du travail les spécialistes dont nous avons besoin. En règle générale ils ont les notions militaires nécessaires à un tel engagement, ayant accompli leur service militaire. De plus les soldats de milice amènent aussi des compétences interculturelles supérieures à beaucoup de leurs homologues étrangers. Ce système a toutefois aussi ses limites, car l'armée n'instruit pas en suffisance certaines spécialités pour pouvoir alimenter, dans les engagements de promotion de la paix, des postes spécifiques et ceci pour plusieurs années avec des volontaires.

Des conditions d'engagement plus flexibles

Dans le cadre des réflexions faites pour le développement du promotion de la paix, le Conseil fédéral a décidé plusieurs éléments clé le 25 novembre 2020. Un élément est que la Suisse continuerait à mettre l'accent sur la qualité des contributions, précisément des high value assets, particulièrement demandés à l'échelle internationale. Avec une offre suisse s'orientant encore davantage vers des contributions de qualité dans des créneaux particulièrement demandés, le besoin en personnel spécialisé dans le service de promotion de la paix augmentera.

Pour réaliser ce point essentiel du rapport, des possibilités d'emploi et d'engagement souples et individuelles pour toutes sortes de personnes et de catégories de personnel sont prévues : collaborateurs civils et militaires ainsi que personnel de milice. Les bases et directives nécessaires ont été adaptées afin d'augmenter la durée du contrat des volontaires pour les engagements de promotion militaire de la paix jusqu'à cinq ans renouvelables une fois (au lieu des six ou douze mois actuels). Une partie de la durée contractuelle peut être consacrée à l'instruction et à la préparation à l'engagement, et une partie plus longue à l'engagement lui-même ou à plusieurs missions, afin d'avoir un rapport raisonnable entre l'investissement et son efficience. Une telle formation permet d'affecter des



volontaires – qu'ils soient militaires de milice, civils, militaires de carrière ou externes – à des fonctions auxquelles seul le personnel du DDPS ou presque était éligible jusqu'à présent. Cette mesure permettrait par exemple de proposer à un démineur de participer à une instruction supplémentaire, afin de soutenir une mission de l'ONU dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et réintégration (DDR) et après quelques missions dans ce domaine de poursuivre en tant qu'expert dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité (SSR). Possiblement une telle carrière pourrait aussi se développer dans le domaine de la gestion des armes et des munitions et aider des forces armées de gérer leurs stocks de manière adéquate, tels les projets menés en Bosnie et Herzégovine. De même, nous pourrions instruire dans des domaines particuliers qui nécessitent plus de temps, tel que par exemple les pilotes de drones, des volontaires, qui seraient prêt à se rendre en mission, sans que cela ait un impact sur la sécurité en suisse. Ceux-ci reviendraient après quelques années dans le système de milice avec beaucoup d'expériences qui seraient utiles à l'armée.

Des engagements sans mandat explicite de l'ONU et l'OSCE

Un autre élément en développement, concerne le déploiement d'experts militaires en l'absence de mandat explicite de l'ONU ou de l'OSCE, afin de faire profiter de l'expertise militaire le DFAE, des organisations internationales ou régionales telles que l'ONU, l'OSCE, l'UE, la CEDEAO ou l'Union africaine dans le cadre des processus de paix et sur demande des parties en conflit. Le déploiement de ces experts militaire requiert une adaptation de la LAAM, qui est prévue pour 2026 et permettrait le déploiement auprès de l'ONU de spécialistes, se rendant pour de courtes durées dans des régions de crises. Ce genre de déploiement seront à l'avenir essentiels pour l'ONU, car ils permettent de créer d'entrée de jeu une grande confiance avec les responsables des état requérants et ont le potentiel de permettre la prévention de conflit. Ici aussi il s'agira de recruter des volontaires, ayant une grande expérience dans le domaine du promotion de la paix, pour aller travailler au sein d'un quartier général de l'ONU, que ce soit à New York ou en Europe où un centre d'expertise devrait être mis en place. Une demande de soutien explicite aura été déposée au préalable par un état et les spécialistes mettront à disposition leur expertise militaire selon les besoins de l'état en question.

Ces développements dans les carrières dans le cadre du promotion de la paix militaire, qui sont au départ prévu pour une dizaine d'experts, donnent à l'armée plus de flexibilité et permettent de mieux répondre aux besoins des partenaires internationaux. Ils permettent aussi une certaine sécurité d'emploi et donnent des perspectives aux volontaires qui s'engagent dans le service de promotion de la paix au sein de l'armée.

M. F.